

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

COMMUNE
DE
LA HOUSSAYE-en-BRIE

Tél : 01 64 07 41 27

ARRETE N° 77 229 26 00028

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
ROUTE DE NEUFMOUTIERS**

Le Maire de LA HOUSSAYE-en-BRIE, Seine-et-Marne,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la demande en date du 19 mai 2026 de l'entreprise COLAS sise route de Coulommiers à Chaumes-en-Brie (77390),

Considérant qu'en raison de travaux de gravillonnage de la route de Neufmoutiers il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits route de Neufmoutiers de la RD1036 à l'entrée de Neufmoutiers-en-Brie, sauf pour les riverains, **pour une durée de 1 jour, le vendredi 22 mai 2026.**

Article 2 : La signalisation des travaux sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise COLAS.

Article 3 : L'entreprise COLAS devra cependant garantir le passage des services de collectes pendant la durée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours auprès de Madame la Maire de La Houssaye-en-Brie ou auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Madame la Maire de la Commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la Gendarmerie de Mortcerf,
- Aux Services d'Incendie et de Secours de Fontenay-Trésigny,
- A l'entreprise COLAS,

Fait à La Houssaye-en-Brie, le 19 mai 2026

La Maire,

Sylvie GOBARD

